



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0533

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Soutien à la vie associative relative à l'action internationale - Attribution de subventions de fonctionnement pour les programmes d'actions pour l'année 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0533**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Soutien à la vie associative relative à l'action internationale - Attribution de subventions de fonctionnement pour les programmes d'actions pour l'année 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'emplacement géographique privilégié du territoire de la Métropole de Lyon favorise son ouverture sur le monde et, dans le même temps, la convergence des influences venues de l'extérieur. C'est un atout exceptionnel pour soutenir le potentiel du territoire en matière de développement économique, touristique, universitaire, culturel et un terreau fertile pour concilier qualité de vie, développement du lien social et cohésion territoriale. Le tissu associatif de la Métropole de Lyon apporte une contribution particulièrement significative quant à l'action internationale du territoire.

La tradition lyonnaise d'humanisme social a donné naissance aux plus grandes organisations non gouvernementales (ONG) internationalement reconnues ainsi qu'à un tissu d'acteurs locaux qui, par leurs innovations sociales, contribue de façon significative au développement humain sur le territoire et sur les territoires extérieurs dans le cadre des échanges internationaux de la Métropole.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles crée, à compter du 1er janvier 2015 une collectivité à statut particulier dénommée Métropole de Lyon, en lieu et place de la Communauté urbaine de Lyon et, dans les limites territoriales précédemment reconnues à celle-ci, du Département du Rhône. Les nouvelles formes de l'action publique déployée par la Métropole de Lyon dans ses compétences élargies soutiennent pleinement la prise en compte dans l'action internationale de ces priorités favorables au resserrement du lien entre l'urbain et l'humain.

Sur son territoire, cette nouvelle collectivité territoriale exerce, à compter de sa création, les compétences antérieurement dévolues au Département du Rhône. Une politique de soutien à la vie associative relative à l'action internationale avait été mise en place depuis plusieurs années par le Département du Rhône.

En effet, les activités de ces associations s'inscrivent dans la politique de la Métropole de Lyon en matière de promotion et de sensibilisation aux thématiques internationales permettant ainsi aux citoyens, et notamment aux publics jeunes, de mieux connaître les grands enjeux mondiaux et les cultures du monde. Ces actions menées par les acteurs locaux trouvent leur cohérence avec les principales politiques de la Métropole de Lyon à l'international : la stratégie Europe et l'animation territoriale sur les politiques européennes, les coopérations bilatérales géographiques et thématiques, la coopération au développement avec les pays émergents et soutien des acteurs de la solidarité internationale du territoire, l'internationalisation du territoire et l'ouverture sur le monde.

Des engagements ont été pris en 2014 entre le Conseil général et la Communauté urbaine sur un principe de continuité en termes de soutien financier pour les actions engagées pour 2015 au bénéfice des associations dans le domaine de l'action internationale.

De plus, la mutualisation des initiatives de ces acteurs du territoire métropolitain dans le domaine de l'action internationale est un des enjeux liés à la création de la Métropole de Lyon à partir de 2015.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement, pour l'année 2015, au profit des associations menant des actions à caractère international, pour un montant total de 66 000 € dont le détail est fourni en annexe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions d'un montant total de 66 000 €, pour l'année 2015, au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé.

b) - le modèle de convention à passer entre la Métropole de Lyon et chaque association concernée, pour les subventions supérieures à 5 000 €, définissant notamment les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Le montant de 25 500 € à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - comptes 6574 - fonction 048 - opération n° 0PO203471A.

4° - Le montant de 40 500 € à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - comptes 6574 - fonction 048 - opération n° 0P0201920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.